



# Je participe


S'investir dans la vie de sa commune

91

S'investir dans la vie de sa collectivité

92





*Résider sur un territoire, c'est aussi s'intéresser à la vie locale. Il existe au Sud-Est toulousain des instances, des structures, des initiatives qui permettent à ceux qui le souhaitent de s'informer et de s'impliquer dans la vie de leur quartier, de leur commune et même de l'intercommunalité.*

## **S'investir dans la vie de sa commune**

### **Assister aux conseils municipaux**

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Pour les connaître, contactez votre commune.

### **Adhérer à un conseil de quartier**

Bien que n'étant imposées qu'aux communes de 80 000 habitants et plus, et fortement recommandées aux communes entre 20 000 et 79 999 habitants (loi du 27 février 2002), certaines communes du Sicoval ont mis en place des conseils de quartier : Castanet-Tolosan, Escalquens, Ramonville St-Agne.

### **Un conseil de quartier : kézako ?**

Les conseils de quartier sont des instances consultatives. Ce sont des lieux d'écoute, d'information, de concertation, de discussion, sur toute question intéressant la vie de la commune et plus particulièrement la vie du quartier.

Les conseils sont force de proposition, ce ne sont pas des lieux de décision. Ils émettent un avis mais ne peuvent en aucun cas se substituer au Conseil municipal seul organe décisionnaire puisque issu du suffrage universel.

Les membres des Conseils de quartier sont volontaires et bénévoles. Ils doivent être à l'écoute des habitants du quartier et de la commune afin de pouvoir transmettre, au besoin, des informations à l'ensemble du Conseil de quartier.

Remarque : il existe également des lieux de concertation pour des publics particuliers : enfants, jeunes, seniors. Renseignez-vous auprès de votre commune.

**Pour plus d'infos sur ces instances, rapprochez-vous de votre commune.**

# S'investir dans la vie de sa collectivité

## S'informer sur les projets et actions du Sicoval

### Assister au Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté est l'organe qui prend les décisions et vote le budget de la collectivité. Ses séances sont publiques, il est donc possible pour tout habitant intéressé d'y assister.

Le Conseil de Communauté se réunit une fois par mois, en règle générale le premier lundi du mois, à 20h30, au Centre de Congrès Diagora à Labège. Le bureau des élus a lieu le vendredi précédant de 10 jours la séance du Conseil.

### Consulter le recueil des actes administratifs

Le recueil des actes administratifs (RAA) constitue le **bulletin officiel de la Communauté d'Agglomération**. Il rassemble les actes réglementaires adoptés par le conseil communautaire et son bureau. Sa parution est mensuelle. Les actes administratifs peuvent être consultés directement au siège du Sicoval, 65 rue du Chêne Vert, 31670 Labège ou sur [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr).

### S'informer via les outils / canaux de communication du Sicoval :

En se rendant sur [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

avec un site dédié à l'actualité économique : [www.economie.sicoval.fr](http://www.economie.sicoval.fr)

En rejoignant les réseaux sociaux

Facebook : [www.facebook.com/sicoval](http://www.facebook.com/sicoval)

Twitter : [@sicoval31](https://twitter.com/sicoval31)

Twitter éco : [@innopole](https://twitter.com/innopole)

En s'abonnant au Sicoval Info, le magazine de la collectivité, 4 numéros/an  
[www.sicoval.fr/fr/publications.html](http://www.sicoval.fr/fr/publications.html)

## Participer aux projets de la collectivité

### Se mobiliser lors des concertations et enquêtes publiques

Les habitants du territoire sont consultés pour les décisions d'aménagements publics par le biais de concertations et d'enquêtes publiques (projets de transport en commun, création d'un quartier d'habitat, d'une zone d'activités économique...). Ces opérations de concertation font l'objet de publicité sur le site du Sicoval.

### Participer au Conseil de développement (Codev)

Le Conseil de développement du Sud-Est Toulousain (Codev) est une assemblée de citoyens prévue par la loi d'Orientation et d'Aménagement pour le développement durable du Territoire (loi Voynet, 25 juin 1999). Il donne son avis, évalue les projets de la communauté d'Agglo et peut s'autosaisir de tout sujet qu'il juge pertinent. Il permet ainsi d'enrichir les politiques publiques et d'éclairer les réflexions des élus par des regards citoyens.

## Quels objectifs ?

- ▶ Participer à l'élaboration de la stratégie d'agglomération et des futures politiques communautaires, en réalisant des avis et contributions dans une approche consultative, en apportant un regard transversal sur les actions menées ;
- ▶ Etre un laboratoire d'idées auprès des élus et des acteurs de la vie locale tout en étant à leur écoute ;
- ▶ Etre développeur de débat public, encourager la démocratie participative, dans la diversité des individus, la confrontation des idées et l'indépendance.

Les domaines d'action du Conseil de développement sont multiples, en lien avec les compétences de l'Agglomération du Sicoval.

## Qui peut participer ?

Le Codev est ouvert aux représentant de la société civile : associations du territoire, habitants, socioprofessionnels, syndicats de salariés et d'employeurs, entreprises, chambres consulaires, et autres établissements publics... Pour des raisons d'indépendance, les élus des communes et de l'intercommunalité ne peuvent être membres du Codev. Ils peuvent toutefois participer à ses manifestations (séances découvertes, groupes de travail...).

## Comment participer ?

Vous pouvez participer à l'ensemble des travaux en rejoignant l'assemblée plénière ou participer ponctuellement à des groupes de travail thématiques. Dans les deux cas, **contactez le Codev.**

## Combien de temps cela prend-il ?

L'assemblée plénière se réunit au moins deux fois par an, les groupes de travail se réunissent en fonction des besoins. Chaque groupe de travail définit au démarrage un objectif, une durée de réflexion, un rythme de réunions : vous savez ainsi à quoi vous vous engagez.

## Contactez le Codev :

Cécile Valverde, présidente du Codev  
codev@sicoval.fr

Contact administratif :

Cédric Vandaele, en charge de l'animation du Codev :  
cedric.vandaele@sicoval.fr - 05 62 24 28 12



Suivre les travaux du Codev sur facebook :

[facebook.com/codevsicoval](https://www.facebook.com/codevsicoval)

## Un exemple de participation

### Familles à énergie positive : le défi

Dans le cadre de son **Plan climat**, le Sicoval et ses 36 communes participent au défi « Familles à énergie positive ». Objectif : inciter les habitants à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

#### Familles à énergie positive : qu'est-ce que c'est ?

L'opération «Familles à Energie Positive» est un **défi d'économies d'énergie** proposé aux habitants du territoire pour réduire leur **consommation énergétique d'au moins 8%**, uniquement en les incitant à modifier leurs habitudes quotidiennes et sans affecter leur confort. Ce défi se déroule chaque année pendant toute la saison de chauffage. « Familles à énergie positive » permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour diminuer ses consommations, réduire ses émissions de CO<sup>2</sup>, faire des économies en réduisant ses factures d'énergie.

#### Comment participer au défi ?

Il suffit de former une équipe avec ses amis, ses voisins de quartier ou d'autres habitants de votre commune... ou de rejoindre une équipe déjà créée.

#### Défi 2014 : 8% de réduction des dépenses énergétiques !

En 2014, près de **60 familles** du territoire constituées en huit équipes ont démontré qu'il était possible de réduire considérablement sa consommation d'énergie sans travaux de rénovation. Toutes les équipes ont dépassé l'objectif fixé (8% de réduction), ce qui leur a permis de réaliser une **économie moyenne de plus de 300€/famille**. Et ce, en appliquant au quotidien des gestes simples, comme débrancher les appareils électriques en veille ou réguler les températures de chauffage.

#### Contact

Espace Info Energie  
05 61 73 38 81  
info@soleval.org  
[www.soleval.org](http://www.soleval.org)



Plus d'infos sur  
[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

